

1. **Appel et ouverture**

Le président, **M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 65 membres inscrits, 47 personnes sont présentes, 17 excusées, 1 absente.

Le quorum étant atteint, **le président** ouvre la séance à 20h15.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n°1/2008, du 11 mars 2008**

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité, avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

Reçu la démission du bureau et du Conseil de Mme Valérie Cordey.

5. **Assermentation**

Aucune demande n'est parvenue au bureau du Conseil.

6. **Préavis municipal no4/2008, concernant la Déclaration de développement durable**

- M. **Antoine Berger**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Antoine Berger** fait lecture des conclusions du préavis et demande à l'assemblée d'accepter la déclaration de développement durable de la Commune de Féchy et de donner l'autorisation à la Municipalité d'engager le processus d'Agenda 21 local dans un délai de 2 ans maximum.

- Mme **Sophie Borboën** a coaché la Municipalité au sujet de l'agenda 21. Cette dernière fait une présentation succincte sur ladite déclaration qui définit ce que la Commune doit entreprendre en matière de développement durable : plan d'action, stratégie, afin de définir les objectifs. C'est un engagement à mettre en œuvre une politique communale qui répond aux critères du développement durable ainsi qu'à l'agenda 21 local. Agenda 21 est un programme (terme anglais) qui décline un certain nombre d'actions définies ultérieurement. Déclaration de développement durable : équilibre entre l'équité sociale, la préservation des ressources et l'efficacité économique. Faire en sorte d'intégrer cette recherche d'équilibre dans tous les domaines politiques, de rechercher un partenariat entre les autorités, la société civile et les écoles privées. Le but du développement durable : intégrer la maîtrise de la gestion des ressources naturelles, des réflexions à la fois sur le court et sur le long terme ainsi qu'au niveau local, global (mondial). 1) Engagement 2) Définition 3) Mise en œuvre 4) Controlling. D'autres informations et détails complémentaires sont disponibles sur Internet ou via la Commune.

- M. **Edouard Eugster** lit le rapport de la commission ad hoc.

- Pas de remarque de la Commission Gestion/Finances (COGEFIN) à qui le préavis a été transmis pour information.

Le **président** donne la parole aux conseillers.

M. **Martin Hoeldrich** : c'est une bonne idée de s'occuper du développement durable. Combien cela va coûter? Y'a-t-il des subventions fédérales ou cantonales ? Quelle est la signification de « l'agenda 21 » ?

M. **Antoine Berger**, municipal : il y a une participation financière sur le mandat donné à BIO ECHO. Contacts ont été pris avec la Confédération, participation d'environ 70% à 80%. Nous pouvons compter sur un montant entre CHF 20'000.-- à CHF25'000.--. La participation de la Confédération est élevée. M. Antoine Berger passe la parole à Sophie Borboën pour la signification du terme : agenda 21.

Mme **Sophie Borboën** : « Agenda 21 » veut ici signifier plusieurs choses : un programme à 21 actions au niveau planétaire, pour le 21^{ème} siècle.

M. **Bernard Genton** salue la démarche visant à dynamiser le développement durable dans notre Commune. Il ajoute une remarque par rapport aux 21 actions dans ce domaine. Le développement durable s'appelait aussi protection de la nature. L'homme est toujours au centre des préoccupations et on oublie la nature, la biodiversité et cette protection de la nature n'est pas assez mise en avant dans notre projet communal.

M. **Antoine Berger**, municipal, se veut rassurant : « la protection du patrimoine figure dans les objectifs de la Commune, comme par exemple sur une cartographie vous trouvez le nombre d'oiseaux nicheurs... L'aspect de *la protection de la nature* est compris dans ce projet.

Mme **Mireille Cardinaux** : « d'ici 2 ans les objectifs devraient être fixés, quel travail supplémentaire cela va t'il donner à la Municipalité ? »

M. **Antoine Berger**, municipal : « la Municipalité dit 2 ans...si le travail peut commencer demain... ! La Municipalité a une belle motivation et des projets sont prêts. La Municipalité attend l'avis du Conseil afin de continuer les démarches. Ce travail va générer du temps en plus, mais l'idée est d'intégrer la population dans la démarche. Il n'y a pas que la Municipalité, il y a la Commission ad hoc, des groupes de travail qui pourront participer. Exemple de la Commune d'Onex qui a demandé à des familles d'être des ménages types, sur le développement durable, avec des groupes d'échange. Beaucoup de choses se sont passées et pas seulement au niveau de l'environnement, mais dans d'autres domaines. L'idée : une osmose et une motivation de chacun, quelque soit sa langue.

M. **Guy Mercier** fait allusion à la remarque de M. Bernard Genton qui a mentionné la composante de la société. Un autre point important est celui de l'économie. Cette notion permet à des personnes de position politique tout à fait différente d'œuvrer dans la même direction. La Commune va ainsi gagner du temps. Le développement durable est positif. M. Guy Mercier pense que « tout ça est beaucoup de bruit pour pas grand-chose ».

La parole n'étant plus demandée le **président** passe au vote à main levée. Le préavis No 4/2008 est accepté à la majorité, (5 absentions).

7. **Préavis no5/2008 relatif au règlement communal sur la gestion des déchets des communes de Allaman, Bougy-Villars et Féchy**

- M. **Antoine Berger**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Antoine Berger** fait lecture des conclusions et demande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté
- M. **Jacques Pelichet** lit le rapport de la Commission ad hoc intercommunale.
- **Le président** profite de l'occasion donnée afin de remercier ladite commission.
- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la Commission Gestion/Finances (COGEFIN).

M. **Antoine Berger**, municipal, répond aux questions posées par la COGEFIN. Sur le calcul financier comparatif : impossible de comparer. Actuellement, ce calcul est inséré dans nos impôts. Vous avez d'ailleurs reçu le préavis avec le calcul d'équivalent ménage. Concernant l'investissement pour les Echo point : des contacts ont déjà été entrepris afin d'effectuer des demandes d'offres sur les 3 Communes pour bénéficier de rabais substantiels. Le coût va dépendre du nombre de containers entre CHF 180'000.-- et CHF 200'000.--. Un container coûte CHF 10'000.--, auquel il faut rajouter les travaux de fouille. Les emplacements ont déjà été prévus : 4 aux Cassivettes, 1 à 2 à Féchy dessus, 1 vers le cimetière, 4 au Saugey, également à la route du haut des champs, 1 en face de chez M. J.-L. Kaesermann. En tout 17 containers. L'évaluation est pour la Municipalité maintenant arrêtée et ceci fera l'objet d'un autre préavis. Le débat étant sur le préavis de l'équivalent ménage.

Le **président** donne la parole aux conseillers.

M. **Tobias Meyer** : « actuellement les déchets sont payés intégralement via les impôts? Conclusion, ceux-ci vont-ils diminuer d'un certain nombre de points ? »

M. **Francis Liard**, syndic : « Oui, il y aura une répercussion sur les points d'impôts. »

Mme **Carole Bettems** : la Commune a-t-elle pensé aux bruits ? Aux véhicules qui font les déplacements ?

M. **Antoine Berger**, municipal : explique qu'il existe 2 sortes d'Echo point, les moloks (ronds), ainsi que les containers enterrés. Ces derniers sont pourvus à l'intérieur d'une matière qui permet d'absorber efficacement le bruit et celui du verre en particulier. Des tests ont été effectués. L'idée n'étant pas non plus de les mettre sous les fenêtres des voisins.

M. **Guy Mercier** : « les habitants des Cassivettes vont prendre leur voiture pour amener leurs déchets ? Ne faut-il pas limiter les emplacements au maximum, afin de faire des économies ? »

Mme **Mireille Cardinaux** travaille à Morges à côté d'un Echo point, très bruyant ! Bruits dus lorsque le camion vient chercher les contenus et cela prend beaucoup de temps, plus qu'auparavant. Il faut bien réfléchir à tout cela. Dans le cas d'une Commission ad hoc, Mme Mireille Cardinaux est d'accord d'en faire partie.

M. **Antoine Berger**, municipal, souhaite faire une mise au point. « Ce soir nous ne parlons pas de l'emplacement des Echo point, mais bien uniquement du règlement sur la gestion des déchets. »

M. **Martin Hoeldrich** : « quel est le prix de cet équivalent ménage ? Est-ce CHF 110.--, CHF 170.-- ou CHF 250.-- ? »

M. **Antoine Berger**, municipal : « chacun a en sa possession un programme excel. Si vous prenez un ménage d'une personne = CHF 107.--, un ménage de 4 personnes avec un coefficient de 2,8 ce sera CHF 299.--, basés sur les coûts effectifs du ramassage des ordures et de la déchetterie actuelle. Chaque année, cela évoluera en fonction des factures, ceci pourra être répercuté au niveau des ménages ».

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à main levée, le préavis no 5/2008 est approuvé à la majorité (2 non, 4 abstentions).

8. Préavis municipal no 6/2008 concernant les comptes communaux 2007

- M. **Francis Liard**, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Francis Liard**, syndic, lit les conclusions et demande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la Commission gestion/finances (COGEFIN).

Le **président** donne directement la parole à M. **Francis Liard**, pour les réponses aux questions posées, dans son rapport, par la COGEFIN.

M. **Francis Liard**, syndic, donne un éclaircissement concernant le don fait à l'Arboretum. Des communes aux alentours de l'Arboretum, ont été contactées au niveau de la réfection du pont emporté par des orages. Des dons d'une valeur de CHF 70'000 ont été versés. St.-Livres, Bougy et Féchy ont été contactés. Chaque commune a versé CHF 10'000.--.

Concernant les débiteurs, le montant a été réduit de CHF 850'000.-- à CHF 200'000.--, la différence est rentrée dans le fond pour investissements futurs. Ceci est dû aux remboursements des trop perçus des impôts à M. de Picciotto, après déduction du don fait pour les travaux de la terrasse de l'auberge.

Mme **Esther Gaillard** a quelques remarques concernant le rapport de la Municipalité, ainsi que celui de la COGEFIN. « A chaque séance du Conseil, le Syndic ou un Municipal ou même plusieurs fournissent les informations suite aux avancements des travaux. Il y a également un partage du souci des problèmes que la Municipalité rencontre lors de son mandat. Il est important de dresser un bilan une fois par année et de se rappeler ce qui a été fait, cela permet une évaluation. Malheureusement, le rapport de la Municipalité ne contient aucune information sur la gestion en général, ceci en est bien dommage. La COGEFIN a le droit d'investigation illimitée dans le cadre de son mandat. Le rapport ne contient rien sur la gestion générale, il n'y a aucune question formulée à l'attention de la Municipalité, pas d'observations, ni de remarques, même pas la moindre appréciation à l'égard de la Municipalité. Comment peut-on délibérer, séparément, sur la gestion et sur les comptes, comme le prévoit l'article 92 dans le règlement du Conseil général, approuvé en juin 2006 ? Pourquoi la COGEFIN n'a pas fait part de ces observations quant à la gestion globale de la Municipalité ? »

Mme **Rosette Freitag**, membre COGEFIN : « tout ne peut pas être relevé sur le rapport ; un maximum de pointages a été effectués. »

M. **Tobias Meyer**, membre COGEFIN : le travail de la COGEFIN consiste à vérifier la gestion, à contrôler si les dépenses et les factures enregistrées dans les dossiers correspondent bel et bien à la réalité, soit par une inspection sur le terrain, discussion avec la Municipalité (où les membres sont présents), ceci permet de contrôler s'il n'y a pas de déviation ou un motif qui pourrait dire qu'une gestion ne soit pas correcte. La COGEFIN pointe une centaine de comptes et contrôle si les factures sont bien correspondantes à l'état des travaux. La COGEFIN constate qu'elle n'a aucune remarque négative à y rajouter, au contraire, les comptes sont irréprochables, d'ailleurs la fiduciaire l'approuve.

Le **Président** cite l'art. 92 du règlement : « *la gestion générale de l'administration et la gestion des comptes* » ; « le rapport de la COGEFIN confirme l'exactitude des comptes et des travaux exécutés en relation avec ces comptes, mais absolument rien sur la gestion générale de l'administration. La COGEFIN, pour la gestion de l'année prochaine devra également *se pencher* sur l'administration générale de la Commune, où des mercis sont aussi autorisés. »

Mme **Esther Gaillard** souhaite qu'il soit présenté 2 rapports différents, l'un pour la gestion, l'autre pour les finances, puisque « *normalement* » il faut délibérer en 2 fois.

M. **Guy Mercier** : « c'est la 1^{ère} fois que le Conseil général fonctionne avec cette nouvelle forme de Commission, à la fois gestion et finances. » S'il faut des excuses, un « *mea culpa* », M. Guy Mercier veut bien le faire. Il semble que les chiffres parlent d'eux mêmes : la Municipalité a bien fait son travail.

M. **Michel Aguet** appuie Mme Esther Gaillard : « *c'est exactement ce qui se faisait il y a quelques années, 2 rapports distincts* ».

M. **Francis Liard**, syndic, n'est pas d'accord avec M. Michel Aguet. « Avant, la Commission des finances n'intervenait pas sur les comptes, seule la Commission de gestion intervenait, il n'y avait alors qu'un seul rapport. Il précise encore que depuis qu'il fait partie de l'exécutif, il n'y a toujours eu qu'un seul rapport.

Le **président** : il est vrai que la Commission de gestion, même auparavant, ne travaillait que sur les comptes de l'année écoulée ; elle ne s'est jamais occupée de l'administration générale comme il est relevé aujourd'hui par Mme Esther Gaillard. S'il y a un changement à apporter, le règlement ici le permet.

M. **Jean-Claude Evesque**, président de la COGEFIN : « si vous prenez le préavis No 6/2008, il est stipulé : « *concernant les comptes communaux 2007* » sans mention de la gestion.

Le **Président** ajoute : « l'ouverture ici est beaucoup plus grande concernant le règlement et par la demande de l'un de nos membres, la COGEFIN doit à l'avenir se pencher sur l'administration générale. Il suffit d'adapter les méthodes de travail. » Cette remarque n'est pas un reproche à la COGEFIN, mais bien une demande d'étendre les investigations de sa Commission selon le règlement.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote à main levée, le préavis no 6/2008 est approuvé à la majorité (1 abstention).

9. Préavis no 7/2008 relatif à la reconstruction d'un mur et le réaménagement de trois places de parc à la route du pont.

- M. **Francis Liard**, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. Francis Liard, syndic, lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter tel que présenté ledit préavis.
- M. **Alfred Berginz** lit le rapport de la commission ad hoc.
- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission gestion/finances (COGEFIN)

Le **président** passe la parole au Syndic, M. Francis Liard, afin d'apporter lesdites réponses à la Commission ad hoc.

M. **Francis Liard**, syndic : « concernant l'aménagement des places en épis, cela signifie : mettre la route à sens unique et cette solution n'a pas été étudiée. Concernant les frais de serrurerie, il s'agit d'une clôture en treillis plastifié vert. Il y a 2 offres, le travail sera attribué au meilleur rapport qualité/prix. »

M. **Guido Businger** : « y'a-t-il un montant limite ou procède t'on automatiquement à un appel d'offre ? S'il n'y a pas de montant limite quels sont les critères qui décident des procédures ?

M. **Francis Liard**, syndic : il y a toujours plusieurs appels d'offres pour les travaux importants ; au minimum 3. Au niveau de la serrurerie il n'y en a eu que 2 (une offre n'est pas rentrée). Pour la maçonnerie, 3 à 4 offres sont rentrées ; le critère est également le prix. Dans le cas présent, nous avons une offre légèrement meilleure marché, mais étant donné qu'il s'agit d'une entreprise du fin fond du Valais, notre choix

s'est porté sur celle plus élevée. Il n'y a pas de montant minimum pour des petits marchés. Nous devons passer au marché public à partir d'un montant de travaux de CHF 1'000'000.— ou CHF 500'000.—s'il s'agit de génie civile.

M. **Martin Hoeldrich** fait mention dans le préavis à la page 2 : « *génie civil, béton armé CHF 71'000.--*. « La Municipalité vient de s'engager avec l'agenda 21 et à mettre en valeur le paysage ainsi que les milieux naturels. Est-ce le cas pour un mur en béton armé ? N'est-il pas préférable de continuer avec un mur naturel ? »

M. **Francis Liard**, syndic, montre le plan des travaux. L'arbre existant sera sauvé. Le mur a une hauteur minime. Le terrain derrière, d'une part est caché par l'arbre et d'autre part par le poulailler de la famille Prod'hom. Un mur en pierre naturelle n'est pas une bonne solution. On peut enjoliver le village à certains endroits, dans ce cas, peu de choses vont se voir. Il n'y a pas de communes mesures par rapport au prix et au résultat. Au niveau réalisation, un mur en béton est plus approprié. C'est un travail qui va se faire par étape, par rapport à un terrain assez difficile.

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal, ajoute qu'il s'agit d'un mur de soutènement, qui tient la route. Ce mur va se construire en L et va remonter de 30 à 40cm. Au niveau de la route il va dépasser de 20cm. Sur ce muret seront fixées des barrières. Au lieu d'avoir une haie cachant le paysage, nous aurons un dégagement sur le village de Féchy dessous et les montagnes. Un mur de soutènement ne peut être construit qu'en béton armé.

M. **Martin Hoeldrich** : « et la vue depuis en bas ? »

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal : sur une hauteur de 30cm ou 50cm avec un talus droit derrière, l'herbe va pousser. Ce sera minime en regardant depuis en bas.

M. **Guy Mercier** : « voici l'exemple type, cité en page 2 du préavis no 4/2008 : la différence entre le développement durable et la protection de l'environnement, soit d'englober le facteur économique dans la réflexion. C'est ce cas typique où le facteur économique a un tel poids qu'il est juste de choisir cette solution. »

M. **Rudolf Baumgartner** : « ces places de parcs seront-elles publiques ou réservées aux habitants proches? »

M. **Francis Liard**, syndic : « les places sont du domaine public, donc elles le resteront. »

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote à main levée. Le préavis no 7/2008 est accepté à la majorité (4 absentions).

10. Election du président

Le **président** passe la parole au 1^{er} vice-président, M. Michel Roemer, afin de procéder à l'élection.

Le **vice-président** annonce que l'actuel président, M. Marc Morandi, a exprimé le désir de continuer dans la fonction qui lui a été confiée l'année dernière. Le vice-président demande s'il y a d'autres propositions. Ceci n'étant pas le cas, le vice-président demande aux membres du Conseil d'élire leur Président par bulletin secret.

Après dépouillement, **M. Marc Morandi est élu** au poste de président du Conseil général par 45 voix sur 47, sous les applaudissements des membres.

Le **président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et après plus de 10 ans, **M. Marc Morandi** annonce qu'un changement de président aura lieu l'année prochaine.

11. Renouvellement du bureau du conseil

Le président annonce que **Michel Roemer** 1^{er} vice-président et **Carole Bettems** 2^{ème} vice-présidente souhaitent continuer dans leur poste respectif. Aucune autre demande n'étant formulée, **ils sont élus**.

Anne-lise Guillemain et Patrick Blanchard ont également émis le souhait de continuer dans la tâche qui leur incombe (scrutateurs). Aucune autre demande n'est formulée, **ils sont élus** par l'assemblée.

Valérie Cordey, scrutatrice remplaçante, démissionne du bureau ainsi que du Conseil. Le président la remercie pour son engagement durant ces quelques années. Son poste est donc à repourvoir. **Léa Eugster et Claude Prod'hom** sont en place. Il faut donc nommer un nouveau membre, M. Michel Roemer propose M. Eric Manganel. **M. Eric Manganel** est absent et excusé ce soir, mais il a confirmé son accord, à notre secrétaire, afin de prendre le poste de scrutateur remplaçant au sein du bureau. Aucune autre demande n'étant formulée, **il est élu** par l'assemblée.

12. Renouvellement de la COGEFIN et des autres commissions

Le **président** annonce quelques démissions.

M. Jean-Claude Evesque président de la COGEFIN qui selon l'article 35 du règlement de cette même Commission, se retire et il laisse sa place au membre désigné le plus ancien au sein de la COGEFIN. Ceci étant un passage de témoin interne à la COGEFIN.

M. Guy Mercier, suppléant démissionne. **Mme Mireille Cardinaux** suppléante, **devient membre**. Il s'agit maintenant de désigner 2 suppléants à la COGEFIN.

Le président donne la parole aux conseillers pour des propositions.

M. Bernard Genton propose M. Alfred Berginz.

M. **Alfred Berginz** accepte.

M. Jean-Claude Evesque propose Mme Esther Gaillard.

Mme **Esther Gaillard** accepte *avec joie*.

Il n'y a pas d'autres propositions. Par ordre d'arrivée : **1^{er} suppléant M. Alfred Berginz, 2^{ème} suppléante Mme Esther Gaillard**.

Ces personnes sont élues sous les applaudissements de l'assemblée.

13. Communications de la Municipalité

Le **président** passe la parole à **M. Francis Liard**, syndic.

1) Concernant le futur collège, le PPA, (plan partiel d'affectation) a été envoyé pour analyse préalable par le canton la semaine dernière. 2) Concernant la place de jeux, il y a eu quelques remarques lors du dernier Conseil. Une place de jeux, construite dans les règles, c'est CHF 50'000.— à CHF 80'000.--, étant donné qu'elle va être déplacée, la Municipalité n'a pas jugé utile d'entreprendre des démarches. 3) La RC 30C : les travaux d'épuration sont maintenant terminés, ainsi que le trottoir rejoignant la route de Chamberet, permettant de se rendre à Aubonne, sans utiliser la route cantonale. 4) Refuge forestier : la Commune a relancé l'étude avec les Communes de Bougy-villars et d'Allaman. Allaman avait une buvette au terrain de football, ledit terrain a été vendu.

Allaman s'est rapproché de Féchy afin de contribuer au refuge. La Commune a donc accepté. Nous serons 3 Communes à nous partager les frais et utiliser le refuge. Les personnes étrangères aux 3 Communes ne pourront pas disposer du local. Un comité de pilotage a été nommé avec 2 personnes d'Allaman, 2 de Bougy et 3 de Féchy. Une séance a déjà eu lieu avec le comité et le bureau d'architecte Grosjean et Roy et M. Luc-Etienne Rossier géomètre.

M. **Antoine Berger**, municipal : « au niveau du développement durable, la Commune a pensé aux poissons et fruits de mer ! Le WWF a édité un guide distribué dans le journal *Bon à Savoir*, afin de réduire la surconsommation de poissons et crustacés au niveau mondial et pour guider chacun dans l'achat de son poisson. » M. Antoine Berger met à disposition ledit guide.

M. **Francis Liard**, syndic : au sujet du développement durable, la Municipalité a décidé de prendre en charge, au niveau des sociétés locales, tout ce qui concerne les couverts en plastique ; ils sont remplacés par des couverts « biodégradables ». La différence de prix est prise en charge par la Commune.

14. Propositions individuelles

Le **président** passe la parole aux Conseillers.

Mme **Andrée Roemer** : concernant les places de parc se situant en face de chez M. Jacques Pelichet, « n'est-il pas judicieux d'interdire de se parquer à cet endroit, étant donné qu'il y a des places à une dizaine de mètres ? Lorsque l'on croise le bus à cet endroit, la manœuvre n'est pas facile... »

M. **Francis Liard**, syndic : « c'est une zone 30km/h ; théoriquement il doit y avoir des chicanes afin d'éviter les excès de vitesse. Sans les voitures parkées (dont la mienne) dans les zones 30km/h, nous devrions équiper la route de chicanes. Hors la Commune n'a pour l'instant pas envie d'en mettre, d'une part cela a un coût, et pour le bus, c'est gênant.

Mme **Andrée Roemer** : « il ne s'agit pas de vitesse ! Il y a déjà une chicane (le pot de fleurs), c'est le fait que les voitures soient parkées à des endroits étroits qui rendent la circulation difficile, alors qu'il y a un parking juste au-dessus, pratiquement toujours vide ! »

M. **Michel Aguet** : concernant les travaux d'épuration exécutés, il tient à féliciter l'entreprise Perrin pour la bien facture du travail. « 1) Est-il vrai que la villa, anciennement Eperon, va se jeter dans notre réseau d'épuration ? 2) Vous avez posé des tuyaux sur la route cantonale (en déperit ou en plastique) en remplacement des tuyaux qui ont été écrasés. Avez-vous mis dans le tunnel, la même charge hydraulique qu'avant, étant donné que le tunnel débordait en cas d'orage très facilement ? »

M. **Francis Liard**, syndic : « 1) la villa Eperon a été raccordée, elle se trouve sur Aubonne, elle a passé en taupe sous les ruisseaux. 2) concernant le diamètre de la conduite remplacée, c'est le même diamètre qu'auparavant, l'eau coule un peu plus vite étant donné que c'est du PVC au lieu de ciment. »

M. **Bernard Genton** fait allusion à une anecdote sur la biodiversité et la « jeunesse » relative aux martinets qui nichent sous les toits de l'église. Il faut savoir que chaque année un nouveau couple vient se nicher sous les toits !

15. Rapport du président

Le **président**, Marc Morandi, fait lecture de son rapport, disponible sur Internet et par copie à la Commune.

16. Clôture de la séance

La date du prochain Conseil général est fixée, sauf accident. au **mardi 23 septembre 2008.**

La 1^{ère} tournée des bornes a lieu samedi 30 août, avec des départs échelonnés, selon les personnes, entre 8h00 et 8h45, devant l'auberge avec café croissant.

Il sera remis, aux participants, un magnifique plan situant les bornes avec quelques petites explications.

La tournée des bornes dure environ 2 heures.

Un apéro est servi, au cours du parcours et un repas, sous forme de buffet, à l'arrivée.

L'information tout ménage va partir ces jours, elle concerne autant les membres du Conseil que les citoyens de la Commune.

Une inscription particulière vous parviendra par tout ménage également aux alentours de la semaine 30, autour du 21 juillet.

Merci de vous inscrire, la finance d'inscription n'est pas égale à d'autres Communes, elle sera que de CHF 10.--. !

Le président clôt la séance à 22h15.

Pour le bureau :

le Président

la secrétaire

Marc Morandi

Francine Dupuis